

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix neuf, le mardi 05 MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 26 février 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	24	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	2	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

M. André JAMMOT	représenté par	M. Josette MIGNOT
M. Francis GAUMY	représenté par	M. Jean-Paul CUZIN
M. Francis CHATELLIN	représenté par	M. Didier CARON
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
M. François NOURRISON	représenté par	M. Damien MARTIN

Absents non représentés :

Mme Aline FAYE
M. Gaël DRILLON

M. Didier CARON a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06/02/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 06 février 2019.**

01. COMPTE DE GESTION 2018.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- **DONNE acte du Compte de Gestion 2018 aux sommes figurant ci-dessus.**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

02. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 voix Pour et 7 voix Contre :

- **ARRETE le compte administratif du budget principal 2018 aux sommes figurant aux tableaux joints.**

03. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2018. BUDGET PRINCIPAL.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 7 voix Contre :

- **AFFECTE** comme suit le résultat de clôture 2018 du budget Principal

	Résultats d'investissement 2018 (après RAR)	Résultats de fonctionnement 2018	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-1 653 707.47	2 721 926.33	1 653 707.47	1 068 218.86

Il est précisé que ces opérations seront intégrées dans les budgets primitifs 2019.

04. TAUX D'IMPOSITION 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 6 Abstentions :

- **ADOPTE les taux d'imposition ci-dessous :**
 - **Taxe d'habitation : 12.52 %,**
 - **Taxe sur le foncier bâti : 20.33 %**
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 86,90 %**

05. BUDGET PRIMITIF 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 7 voix Contre :

- ADOPTE le budget primitif 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- **section de fonctionnement : 10 886 723.86 €**
- **section d'investissement : 3 864 932.33 €**

06. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES. APPROBATION DU RAPPORT SUR LA REEVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 4 Abstentions :

- **APPROUVE le rapport de la CLECT du 1^{er} février 2019**

07. REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2019

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 6 Abstentions :

- **APPROUVE le montant de l'Attribution de compensation prévisionnelle pour 2019, soit 990 958 €.**

08. TARIFS MUNICIPAUX 2019.

M.MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 7 voix Contre :

- **ADOpte les nouveaux tarifs des services municipaux pour l'année 2019, à compter du 1^{er} avril 2019 tels qu'ils figurent dans le tableau présenté.**

09. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2019.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour et 5 NPPOV :

- **APPROUVE, à l'exercice budgétaire 2019 l'octroi des subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau présenté pour un crédit total de 269 950,00 € ;**
- **DIT que ce crédit est inscrit au chapitre 65 du budget 2019.**

10. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A L'OPHIS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE 5 LOGEMENTS SITUES 2 RUE RENE BRUT A BEAUMONT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 31 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur

11. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A L'OPHIS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE 5 LOGEMENTS SITUES 2 RUE RENE BRUT A BEAUMONT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 31 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

12. ADMISSION EN NON VALEUR.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 31 voix Pour :

- **ADMET en non-valeur le montant total des dettes réclamées par la Commune à une personne physique, usager de la cantine scolaire, soit 80.64 €.**

13. CREATION D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE « VIA ARVERNA » SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT.

MME BOHATIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 31 voix Pour :

- **DONNE un avis favorable sur l'ensemble des portions de sentiers de la « Via Arverna » pour l'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées sur la commune de Beaumont.**
- **PROTEGE ces portions en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation,**
- **AUTORISE la circulation pédestre, et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police,**
- **INFORME les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur le chemin (toute fermeture momentanée d'une section de chemin devant être portée à la connaissance du Conseil Départemental**
- **PROPOSE au Conseil Départemental un itinéraire de substitution dans le cas d'opérations foncières ou d'aménagements urbains affectant le tracé, afin de rétablir la continuité du parcours**
- **INSCRIT les portions concernées dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision.**

14. VENTE PARCELLE CADASTREE BA N°444 SISE RUE DE L'AVE MARIA.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 31 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire à vendre par acte notarié à monsieur BRICHAUX Stéphane la parcelle cadastrée section BA n°444 pour un montant total de 1 100,00 €, sachant que les frais notariés sont supportés par l'acquéreur.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.**
- **DESIGNE Maître BATTUT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.**

15. ACQUISITION PARCELLE CADASTREE BA N°450 SISE SENTIER DE L'AVE MARIA.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 31 voix Pour :

- **AUTORISE M le Maire à procéder à l'acquisition par acte notarié de la parcelle cadastrée section BA n°450 pour un montant total d'un euro (1,00 €), sachant que les frais notariés sont supportés par la collectivité.**
- **AUTORISE M le Maire à procéder à la construction d'un mur mitoyen situé entre les parcelles cadastrées section BA n° 449 et 450.**
- **AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.**
- **DESIGNE Maître BATTUT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.**

16. COMMUNICATION : PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend Acte de ce rapport.**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H15

Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.